



Rétractation pour un financement pour panneaux photovoltaïques

Par lolodu81

Bonjour

Le 23/10 j'ai souscrit a un contrat pour la pose de panneaux photovoltaïques suite à un démarrage a domicile. L'installation était associée a un financement. Nous avons donc signé 2 documents, l'un commercial et l'autre financier (le financement). Des le lendemain, mon épouse et moi avons décidé de nous rétracter, puisque le financement nous paraissait important. Nous avons donc envoyé un courrier en recommandé avec AR pour annuler l'offre commerciale. Par contre, on s'est aperçu que nous avons pas annuler l'offre de financement. On pensait avoir 14 jours pour se rétracter, mais sur l'offre était indiqué 14 jours calendaires. Le 6/11 au soir c'est a dire, a 14 jours calendaires, j'ai envoyé un recommandé électronique via internet, a défaut de n'avoir pu me déplacer à la poste.

Ma question est de savoir si ma demande de rétractation sera considérée comme recevable, étant donné que celle ci a été envoyée par lettre électronique en joignant un courrier type de rétractation, et qu'il était écrit sur le contrat de procéder à la rétractation en joignant le coupon dédié de façon claire et lisible.

Aussi, sachant que sur l'offre de financement, il était écrit qu'elle avait pour objectif le financement de l'installation de panneaux photovoltaïques, ma deuxième question est de savoir si la rétractation de l'offre commerciale peut suffire a annuler l'offre de financement ?

Merci d'avance